

L'éligibilité confisquée des femmes en Haïti

Marie-Frantz JOACHIM

Dans l'exercice des droits politiques, les Haïtiennes seraient-elles moins citoyennes que les hommes ? Une interrogation qui amène au cœur du paradoxe de la démocratie exclusive dans notre République, ...pourtant pas exclusive à notre République.



Patsy DELATOUR, *Golden Ratio Queen*, 2014

La citoyenneté est définie dans la tradition libérale comme un ensemble de droits qui assurent la liberté et l'égalité : les droits civils organisant la vie ordinaire du citoyen ou de la citoyenne, et les droits civiques ou politiques, c'est-à-dire le droit de participer aux affaires publiques, principalement le droit de voter et de se faire élire. Pendant longtemps, les femmes n'étant pas considérées comme des individus à part entière, ont été exclues.

Au XVIII^{ème} siècle, Olympe de Gouges en France et Mary Wollstonecraft en Angleterre ont été les premières à s'insurger contre cette exclusion à travers leurs œuvres respectives la « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »¹ et « A vindication of the rights of woman »². Elles ont démontré que la différence de sexe ne saurait être un postulat en politique ni dans l'exercice de la citoyenneté. Elles ont réclamé l'égalité en droit. Elles ont tenté de déconstruire le discours entretenu par les sociétés, qui tend à faire croire que les femmes sont inaptes à la vie politique et qu'elles sont déterminées à la maternité et aux tâches domestiques.

Cette remise en question du projet de vie essentiellement domestique et familial imposé aux femmes par la société, a été probablement à l'origine du vaste mouvement communément appelé « suffragettes ». Il s'agit d'un mouvement international réformiste, social, économique et politique

développé à la fin du XIX^{ème} siècle dans plusieurs pays pour promouvoir l'extension du vote aux femmes et plaider en faveur de l'abolition de la différence de capacité de vote par genre. En Haïti, cette lutte est portée par la Ligue Féminine d'Action Sociale créée en mars 1934 et dont l'un des objectifs était de faire reconnaître l'égalité civile et politique de l'haïtienne. Les militantes de la Ligue se sont évertuées à travers plusieurs actions de sensibilisation, d'éducation civique, notamment les manifestations de 1946, à démontrer la nécessité pour la République d'offrir aux femmes les opportunités de faire valoir leurs points de vue dans l'espace public au plus haut niveau. L'amendement de la Constitution de 1950 a accordé le droit de vote aux femmes à l'échelle municipale et sept ans plus tard soit en 1957, les haïtiennes se voient octroyer le droit de vote à tous les niveaux. Depuis, où en sommes nous ?

Dès 1957, les Haïtiennes obtiennent le droit de voter aux élections

Cette question devrait nous renvoyer normalement à une analyse plus globale de la participation des femmes dans les espaces décisionnels notamment au sein des pouvoirs publics étatiques et locaux. Cependant, pour être en adéquation avec la thématique centrale de ce numéro de la revue **Rencontre**, nous nous attacherons à examiner le poids des femmes dans les diverses élections qu'a connues le pays et à analyser leur représentation dans des espaces de pouvoir.

Les femmes et les élections en Haïti

La Constitution de 1950 a accordé le droit de vote aux haïtiennes qui ont pu l'exercer pour la première fois en 1957 à tous les niveaux. Cependant, il

a fallu attendre l'année 1990, pour qu'elles puissent exercer véritablement ce droit pour les élections présidentielles. La proclamation de la présidence à vie de François Duvalier par la Constitution de 1964, écartait toute possibilité d'organiser des présidentielles dans le pays. En novembre 1987, les femmes n'ont pas réussi à participer réellement aux élections ni comme votantes, ni comme mandataires ou encore observatrices en raison des violences inouïes organisées et perpétrées par les militaires avant et pendant le jour du scrutin. La situation de méfiance, de frayeur et d'insécurité qui prévalait lors des élections de 1988 portant au pouvoir Leslie François Manigat, ne favorisait pas non plus une participation significative des femmes aux élections, même s'il faut compter une femme parmi les candidats au Sénat pour le Département de l'Ouest en l'occurrence Mirlande Hyppolite Manigat.

En 1990, sous la direction de la Présidente provisoire Ertha Pascal Trouillot, des élections générales libres, honnêtes et démocratiques sont organisées pour la première fois en Haïti. Ce sont 1 107 125 d'électeurs hommes et femmes représentant 67,48% des voix, qui ont voté en faveur de Jean-Bertrand Aristide. La formation politique sur la base de laquelle il est élu, le Front National pour le Changement et la Démocratie (FNCD) a gagné 27 sièges sur 81 à la Chambre des députés et 17 sur 27 au Sénat. L'Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès (ANDP) est arrivé en deuxième position au Parlement avec 17 et 6 sièges respectivement à la Chambre basse et au Grand Corps. Les Haïtiennes ont-elles voté en proportion égale ou voisine de celles des hommes ?

Nous ne disposons pas de données nous permettant d'évaluer de manière précise le taux de participation des femmes par rapport à celui des hommes aux élections. Cependant, sui-

vant les observations effectuées le jour des urnes, la participation des femmes aux manifestations de rue qui s'en ont suivi, leur résistance pendant la période du coup d'état militaire de 1991 pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel, les violences comme mesures de représailles dont elles ont été l'objet par les militaires et le groupe para militaire FRAPH³, sont autant d'éléments qui portent à croire que leur participation aux élections de 1990 n'a pas été insignifiante. Cette hypothèse s'appuie aussi sur le fait que, dans la réalité haïtienne, les femmes étant généralement plus sensibles à la religion que les hommes, un curé candidat, qui de surcroît prêchait un Évangile de libération correspondant à leurs aspirations, avait certes pu facilement gagner leur sympathie.

Il convient de souligner qu'en plus du statut de curé, le discours du candidat ainsi que le contexte du déroulement des élections pourraient être un facteur stimulant pour les femmes. Les maîtres mots : Justice, Transparence et Participation trouvaient leur résonance chez les femmes haïtiennes comme le reste de la population fraîchement sorties d'une dictature, et qui réclamaient le droit de participer à la construction de la démocratie. Tel que le témoigne l'importante manifestation du 3 avril 1986, suite à la chute de la dictature, où plusieurs milliers de femmes de toutes catégories sociales confondues défilaient dans les rues de Port-au-Prince et de plusieurs autres villes de province.

Si les considérations suscitées peuvent être appliquées aux quatre dernières élections, il est indéniable que les femmes ont contribué à influencer la politique du pays au moyen de leur vote. Cette hypothèse est d'autant plus pertinente que les résultats des élections de cette période ont été majoritairement en faveur de la mouvance « Lavalas ». En 1996, René Préval élu sous la bannière de la Plateforme Politique Lavalas (PPL) a obtenu

87,9% des voix. Cette même plateforme politique a raflé 68/83 sièges à la Chambre des députés et 17/27 sièges au Sénat. Les élections contestées de 2000 sont remportées par la formation politique Fanmi Lavalas avec 91,81% de voix en faveur d'Aristide pour exercer un second mandat, 72/83 députés et 9 sénateurs sur 9 sièges à pourvoir. Les élections de 2006 dont le taux de participation était estimé à 40% ont vu la victoire de Préval avec 51,21% des voix. Son regroupement politique a amassé 23/99 sièges à la Chambre des députés et 13/30 au Sénat.

Les élections de 2010, particulièrement la présidentielle, marquent une rupture avec la tradition de la mouvance Lavalas, dans la mesure où le gagnant à ces élections est un néo duvaliériste. Il l'a remporté au deuxième tour avec 67,57% des voix face à sa rivale Mirlande Hyppolite Manigat ayant obtenu 31,74% des voix. Si l'on s'en tient à ces résultats, les femmes ont de toute évidence, majoritairement voté en faveur du sexe opposé au leur. Il est pourtant difficile d'établir dans quelle proportion exacte. Il faut cependant souligner que l'engouement manifesté par les populations dans les élections antérieures n'a pas été observé de manière générale en 2010. C'est pour la première fois depuis 1990, qu'un taux de participation aussi faible a été enregistré, soit environ 23%.

Comment interpréter le vote des femmes au cours des vingt dernières années ?

Selon le Conseil Électoral Provisoire (CEP), pour les deux dernières décennies (1990-2010) on a enregistré en moyenne un taux de 50% de femmes inscrites sur les listes électorales⁴. Cela ne veut pas forcément dire qu'elles ont toutes voté, d'autant plus

que la carte électorale est remplacée depuis le décret 2005 portant création de l'Office national d'identification, par une carte d'identification nationale. Dans un pays où la question d'état civil pose un sérieux problème, la motivation de la population haïtienne pour l'obtention de ce document administratif peut avoir plusieurs significations. Toutefois, tel que démontré dans les lignes susmentionnées, les femmes de par leur vote, ont contribué dans une certaine mesure à la mise en place du pouvoir Lavalas. Lavalas s'entend ici comme une mouvance démocratique qui devait offrir aux femmes la possibilité de conduire des actions de plaidoyer et de mobilisation concourant à satisfaire leurs revendications fondamentales en matière d'égalité entre les sexes à tous les niveaux.

Durant cette période en effet, on a pu observer non seulement la mise en place d'un ministère à la Condition Féminine mais aussi une présence des femmes dans les postes nominatifs les plus importants. Nous avons connu deux femmes Première Ministre, des femmes respectivement ministre des Finances et des Affaires Étrangères. Des postes qui sortent les femmes de la tradition du social.

Autrement dit, pour les femmes, ce Lavalas dont il est question est ce mouvement né de la mobilisation populaire après la chute du dictateur de Jean-Claude Duvalier. Un Lavalas qui promeut les valeurs démocratiques et républicaines. Ceci est d'autant plus vrai que, dès lors qu'une dérive a été constatée en 2003, le mouvement féministe, à travers la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP), a été le premier à s'insurger contre le pouvoir en place et à le déclarer « hors la loi ».

Il est certain qu'il ne faut pas confondre le mouvement féministe qui regroupe les femmes conscientes, orga-

nisées qui défendent une cause et la population féminine votante en général. Mais, il a été observé un nombre important de femmes dans les mobilisations de la CONAP, ce qui pourrait être interprété comme, tout au moins, une sympathie envers la cause.

C'est probablement cette déception de la gestion de Lavalas du pouvoir qui a expliqué, entre autres, le basculement des femmes, même en quantité insignifiante, vers un néo duvaliériste qui trompait la population par un discours électoral de changement de système au détriment de la candidate féminine qui partait favorite au premier tour.

Aux postes de pouvoir occupés par des hommes et des femmes, c'est toujours deux poids deux mesures

Naturellement, ce choix a suscité de nombreuses réactions : les femmes ne votent pas pour les femmes ; elles ne soutiennent pas les candidates aux postes électifs ; elles ne sont pas solidaires de leur sexe ; si tel n'était pas le cas, les femmes occuperaient des postes électifs très importants puisqu'elles ont la supériorité numérique. Tout ceci est en partie vrai. Mais, ce qu'il faut comprendre c'est qu'il existe toujours deux poids deux mesures entre femmes et hommes à des postes de pouvoir, et qu'on ne demande pas seulement aux candidates d'être aussi compétentes et attrayantes que leurs homologues masculins, mais aussi de l'être encore plus. Les femmes continuent de juger les autres femmes et de les considérer selon des critères créés et entretenus par les hommes et plus essentiellement par le système patriarcal.

Ces considérations nous amènent à une réflexion fondamentale sur la sous-représentation des femmes dans

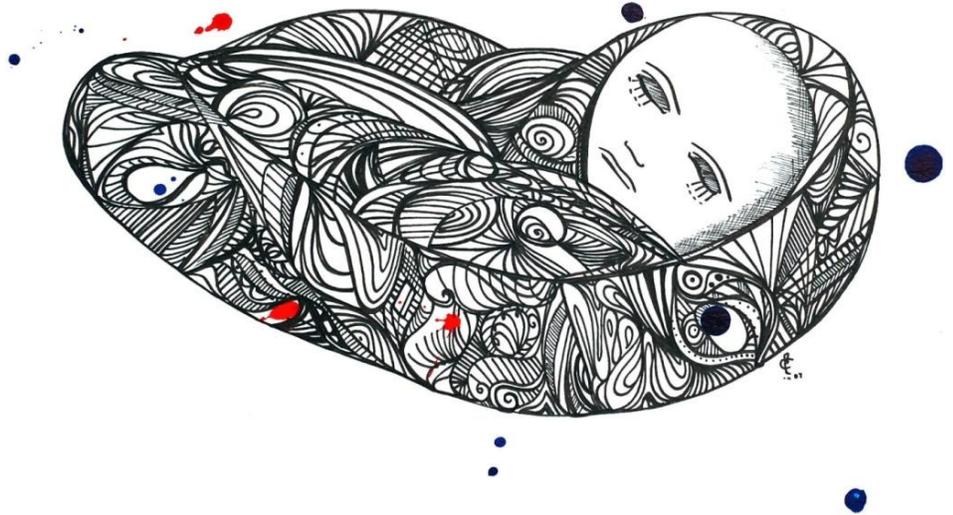
les espaces de pouvoir notamment aux postes électifs.

Si le bilan du droit de vote est positif, il en n'est pas de même de celui de l'éligibilité. Cela s'explique par le fait que l'exercice de ce droit ne dépend plus uniquement des femmes mais des partis politiques et de tout un système institutionnel. En dépit de l'augmentation progressive affichée dans les statistiques et du pic atteint en 2010 : 9% de candidates à la députation, 5,25% de candidates au sénat et 11% de candidates à la présidence, les femmes demeurent sous-représentées à la Chambre des députés (5/99) et totalement absentes au Sénat (0/20)⁵.

La comparaison de ce bilan de l'exercice du droit de vote à celui de l'éligibilité est impressionnante. D'un côté, nous avons des électrices autonomes, des citoyennes dans toute l'acception du terme, semblables à tout citoyen et de l'autre, un nombre insignifiant d'élues qui se trouvent en minorité parmi les hommes ou encore l'absence des femmes dans l'espace de la représentation. Il s'agit là d'un paradoxe fort intéressant qui permet de comprendre cette dissension entre participation et représentation.

Les femmes sont partie prenante de la République, mais de façon exclusive

L'exemple le plus concret qui peut être mis en exergue ici est l'attitude du gouvernement Martelly/Lamothe qui s'enorgueillit d'aller au-delà du quota d'au moins 30% de femmes exigé par la Constitution amendée dans la formation du cabinet ministériel. Or, cette même posture n'a nullement été observée par l'exécutif en ce qui concerne les dispositions à prendre pour assurer le respect de ce quota au niveau des postes électifs, malgré les diverses propositions fai-



Patsye DELATOUR, *Naissance*, 2007

tes par le mouvement féministe pour s'assurer d'une représentation des citoyens et citoyennes dans une proportion plus conforme au réel.

À ce stade, il y a lieu de rappeler combien la proposition des féministes de mettre les femmes en compétition entre elles dans des circonscriptions ou départements qui seraient sélectionnés par tirage au sort, avait hérissé les poils des politiciens de droite comme de gauche. Cette proposition a été interprétée comme une intention manifeste des femmes de prendre la place qui revient de droit aux hommes. Aussi, les hommes de tous les pouvoirs publics, des partis politiques toutes tendances confondues, les leaders d'opinion, se sont prononcés d'une seule voix contre cette option. La démocratie suppose le libre choix, arguaient certains, avançant que cette proposition nous écartait de cette possibilité. Si nous admettons que les femmes sont aussi compétentes que les hommes, pourquoi doivent-elles bénéficier d'un traitement de faveur, pensaient certains autres. On peut donc comprendre l'application du quota pour les postes nominatifs, mais pas pour les postes électifs. De plus, les femmes ne seraient pas intéressées à la politique. Elles ne vou-

draient pas être candidates. L'application du quota pour les postes électifs met en cause l'universalité des citoyens et l'indivisibilité de la souveraineté.

Au fait, tous les arguments sont bons. Mais la vérité c'est que dans l'imaginaire des Haïtiens, la fonction gouvernementale exercée par les femmes est plus ou moins acceptable. Une femme peut être nommée à un poste de haut niveau en raison de ses compétences. La fonction gouvernementale peut être reconnue dans une certaine mesure aux femmes. En revanche, la fonction de représentation mettant les femmes en situation d'exercer le contrôle, la médiation entre les élus/élues et les mandants/mandantes, autant que de légiférer, est plus difficilement admise. En clair, dans la société patriarcale, il est inconcevable que les femmes soient déléguées par une partie du peuple ou de la nation.

Il en ressort qu'à l'intérieur même de l'espace démocratique créé après la chute du dictateur –processus auquel les femmes ont pris part au moyen du vote notamment–, elles en sont, d'un même mouvement, associées et dissociées. C'est ce que Fraisse⁶ appelle

la démocratie exclusive. Les femmes sont partie prenante de la République, mais de façon exclusive. La citoyenneté contemporaine se partage entre participation à la chose publique et représentation de celle-ci.

Comment passer de la participation citoyenne à la représentation du/de la citoyen/ne ?

La chercheuse féministe haïtienne Myriam Merlet⁷ a déjà identifié plusieurs obstacles à l'accès des femmes aux postes électifs. Celui qui nous semble le plus pertinent est la perception et la représentation négatives liées aux pesanteurs socioculturelles qui appréhendent les candidatures féminines comme une effraction dans un domaine réservé aux hommes. Il n'est pas étonnant d'observer dans les campagnes électorales des attaques sexistes qui suggèrent implicitement ou affirment explicitement que la place d'une femme n'est pas celle d'un chef de l'État, de Sénateur, de Député ou encore de Maire. Les interrogations récurrentes sur la vie privée, le regard sexué sur le corps des femmes politiques, les interrogations suspicieuses sur les compétences et les mérites des femmes en politique, sont des discours, comportements et des attitudes qui supposent d'une part que le mariage et la maternité sont les passeports de la normalité et qui relèvent, d'autre part, de mécanismes de dévalorisation, voire de dénigrement de celles qui pénètrent la sphère politique. En dépit de tout, quelques-unes ont réussi à émerger. En 1995, trois femmes sur quatre-vingt-trois députés siègent à la Chambre législative alors que le Sénat ne compte que vingt-sept Sénateurs. En 2000, encore trois femmes sur quatre-vingt-trois députés sont enregistrées à la Chambre basse contre sept femmes sur vingt-sept sénateurs ; en 2006 elles sont quatre femmes sur trente sénateurs à la Chambre haute.

La présence des femmes au Parlement a favorisé une meilleure synergie entre les organisations de femmes et les parlementaires

Cette présence des femmes au Parlement depuis 1995 quoique faible en pourcentage, a favorisé une meilleure synergie entre les organisations de femmes et les parlementaires. Cette synergie s'est matérialisée à travers des échanges qui ont abouti à l'inscription du quota d'au moins 30% de femmes dans la Constitution amendée et le vote de la loi sur la paternité, la maternité et filiation, portés respectivement par la sénatrice Edmonde Supplice Beauzile⁸ et la députée Géralda Thélusma⁹.

L'endossement de ces deux dossiers par ces femmes peut-il être associé à une spécificité féminine ? Ou encore, la présence des femmes au Parlement a-t-elle influé sur le fonctionnement de cette institution ? Autrement dit, les femmes Parlementaires ont-elles accompli leurs tâches avec plus de sérieux que leurs homologues masculins ? Ont-elles agi avec plus de maturité, de raison, de sens du devoir et des réalités ? Ont-elles dégagé une perception autre de la politique ? Est-il prouvé que les gens, les autres sont au cœur de leurs préoccupations ? Ont-elles eu réellement une proximité forte avec les personnes qui rencontrent des difficultés, une réelle écoute là où les hommes traitent plutôt ces mêmes questions sous une forme politicienne et abstraite ? La conception humanisée de la politique attribuée aux femmes, le goût du concret, le rapport des femmes avec le réel et la matérialité des situations, dans les détails, a-t-elle été démontrée ? Les parlementaires femmes se montrent-elles moins sensibles aux mots qu'aux actes et qu'elles veulent des politiques plus en prises sur la vie quotidienne ?

Avons-nous observé que les femmes parlementaires attendent des solutions immédiates et pragmatiques en politique, qu'elles savent garder leur distance, qu'elles se prennent moins au sérieux, qu'elles sont plus scrupuleuses vis-à-vis de l'argent et moins calculatrices sur le plan politicien. Dans leur comportement, avons-nous confirmé qu'elles veulent atteindre les lieux de pouvoir pour agir et qu'elles ont le souci de l'efficacité et du résultat, ce qui les rendrait plus distantes par rapport aux méthodes politiciennes, moins portées à alimenter les palabres interminables, vides de sens et interchangeables ?

Nous n'avons pas la prétention de répondre à l'ensemble de ces questions qui pourraient en soi constituer un objet d'étude, même si l'ex-sénatrice Evelyne Chéron¹⁰ a fourni quelques pistes d'analyse. Ces questions sont évoquées ici pour enrichir la réflexion autour du slogan féministe « Faire la politique autrement », y mettre un contenu et démontrer en quoi la présence des femmes peut-elle modifier véritablement les données de la vie politique. En d'autres termes : changer le climat de travail, l'usage des mots ; transformer les relations entre les femmes et les hommes autant que des hommes entre eux ; et enfin obtenir des améliorations matérielles dont bénéficient aussi les hommes. Car, il est indéniable que féminisé le monde politique peut être différent, comme l'affirme Nicole Belloubet-Frier¹¹. Il sera rééquilibré. Cela requiert évidemment, une mixité des valeurs et un partage des contraintes.

Comment féminiser le monde de politique quand le système électoral est pourri à la moelle ?

Dès lors, la question à se poser c'est comment féminiser le monde politique quand le système électoral est

pourri dans toute sa moelle, tel que décrit par Ginette Chérubin. Le système est fortement dominé et contrôlé par les acteurs internationaux. Une situation qui ne date pas d'aujourd'hui. Car l'histoire des élections en Haïti montre que depuis 1806 le pouvoir exécutif, l'oligarchie haïtienne, les américains et leurs alliés, ont toujours su tout mettre en place pour organiser des élections en leur faveur, en hissant aux postes de pouvoir les candidats susceptibles d'être à leur solde. L'histoire révèle aussi qu'une mobilisation des masses populaires aux élections peut déjouer le jeu des grands, comme cela s'était produit en 1990. Les conséquences sont néfastes pour le pays. Trois interventions directes de l'étranger : deux tutelles directes et une tutelle d'occupation. Les puissances internationales ont imposé au pays sept plans d'ajustement structurel qui compromettent le développement de la production nationale. Par ailleurs, depuis 1997, les élections sont devenues une véritable lutte entre « cow-boys » : les candidats les plus puissants disposent d'armes à feu qu'ils distribuent à leurs partisans pour effrayer les adversaires. Elles servent aussi d'occasion de blanchissement d'argent illicite.

Fort de ces observations, comment est-ce que le mouvement féministe pourrait-il se positionner pour s'assurer d'une réelle représentation des femmes ? Œuvre à réconcilier les objectifs de la quête d'égalité des femmes –avec leur refus d'assimilation à la norme masculine ? Reconnaître une identité sociale féminine singulière et multiple ? Se mobiliser pour assainir le système électoral et ses corollaires ? S'impliquer activement dans une lutte systématique pour décoloniser, *déganstériser* et *démarchandiser* le système électoral ? Le mouvement féministe ne devrait-il pas manifester une volonté de mobilisation plurielle, pluraliste et solidaire et accompagner les femmes à toutes les étapes d'actions d'identification,

de vigilance et de contrôle permanent des femmes, celles qui pensent être suffisamment avancées pour faire de la politique l'affaire de toutes les femmes ?

Probablement, il est venu le temps pour le mouvement féministe haïtien de développer plus explicitement l'action politique des femmes, ou encore la capacité de mobilisation des femmes en politique. Cela demande au préalable une implication du mouvement dans l'ensemble des opérations qui peuvent avoir lieu afin qu'il y ait une parole publique et collective des femmes. Car, développer l'action politique des femmes, c'est dire ensemble, à haute voix et devant tout le monde ce que ressentent, pensent et veulent les femmes. Évidemment, il faut une discussion la plus concrète possible, sur le choix à prendre : faut-il laisser les femmes candidates lutter seules, se faire écraser dans une structure patriarcale et machiste ou bien accompagner ces femmes ? L'action du mouvement féministe peut aller jusqu'au questionnement du système de scrutin uninominal actuellement en vigueur et proposer l'adoption du système proportionnel, potentiellement plus favorable à la représentation des femmes au Parlement.

Bibliographie

- BELLOUBET-FRIER, Nicole : Sont-elles différentes. Femmes en Politique N° 82. Seuil, France, 1997
- CASTOR, Suzy : Les femmes haïtiennes aux élections de 1990. CRESFED, Port-au-Prince, Haïti, 1990
- CHÉRON, Évelyne. B. : 731 jours au Parlement Haïtien, Deschamps, Port-au-Prince, Haïti 2014
- CHÉRUBIN, Ginette : Le ventre pourri de la bête. Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince, Haïti 2013
- Collectif des universitaires citoyens : Femme et citoyenneté politique. Media-texte, Port-au-Prince, Haïti 2012

Fanm yo La et MOUFED : Acte de l'atelier sur l'application du quota d'au moins 30% de femme, avril 2013

Fanm Yo La, Port-au-Prince, 2002

FRAISSE, Geneviève : La démocratie exclusive: Un paradigme français. Femmes en Politique N° 82. Seuil, France, 1997

FRAISSE, Geneviève : La controverse des sexes. PUF, France, 2001

GOFFMAN, Erving : L'arrangement des sexes. La dispute, France, 2002

MERLET, Myriam : La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse.

TABET, Paola : La construction sociale de l'inégalité des sexes. L'harmattan, France, 1998

Notes

- ¹ Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791 Olympe de Gouges
- ² *Vindication of the Rights of Woman with Strictures on Political and Moral Subjects* (London: Joseph Johnson, 1792)
- ³ Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti, organisation d'extrême-droite type d'escadron de la mort, créé en 1991 par Emmanuel Constant et Louis-Jodel Chamblain pour terroriser la population haïtienne en résistance contre le coup d'état sanglant
- ⁴ CHÉRUBIN, Ginette. Le ventre pourri de la bête, Édition de l'Université d'État d'Haïti, p 40
- ⁵ Les élections n'ayant pas eu lieu en 2011, le Sénat est amputé d'un tiers.
- ⁶ Fraisse, Geneviève. La démocratie exclusive: un paradigme français, Femmes en politique N° 82, Seuil, 1997, page 7, 8
- ⁷ MERLET, Myriam. *La participation politique des femmes en Haïti. Quelques éléments d'analyse*. Port-au-Prince, Éditions Fanm Yo La, 2002, 110 p.
- ⁸ Sénatrice de la 49^{ème} législature
- ⁹ Députée de la 48^{ème} législature, disparue de manière foudroyante dans un terrible accident en décembre 2010
- ¹⁰ CHÉRON, Évelyne B. 731 jours au Parlement Haïtien mai 2006- mai 2008, édition Deschamps 2014
- ¹¹ BELLOUBET-FRIER, Nicole. Sont-elles différentes, Femmes en politique N° 82, Seuil, 1997